

BUREAU EXECUTIF EN VISIOCONFERENCE

VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 de 20h30 à 23h30

PRESENTS : Bénédicte ROZE - André OLIVE - Marc CONGRAS - Pierre OLIVE - Marc DELAY - Eric ALBERT

Excusés : Chantal DUPRAT – Patricia ALT – Alain CABANIOLS – Yves-Bernard GOUYEN - Patrick SARRAT
Janine COURTADE - Didier DONNETTE – Elisabeth LAGIER

REMARQUE :

Nous sommes au début des vacances de Toussaint, l'effectif sur ce bureau exécutif est donc restreint.

❖ **ETAT A DATE DE NOS LICENCIES :**

Etat des licenciés de la Ligue. Comparaison à date avec l'année dernière.

- **Statistiques brutes :**

Globalement en recul par rapport à l'an dernier : 98% du taux de « remplissage ».

Constat :

Les structures qui perdent le plus de licences sont celles qui sont en manque d'installations (CDA 82 avec MONTAUBAN, CDA 34 avec l'ACM, CDA 11 avec CARCASSONNE, CDA 31 avec TOULOUSE-Sesquières) :

AUDE	-50
HTE GARONNE	-150
HERAULT	-330
TARN et GARONNE	-100

	En Tarn et Garonne :	Dans l'Hérault
Au 27/10/21 :	694 licenciés	3633 licenciés
Au 27/10/22 :	598 licenciés	3329 licenciés

Espérons qu'en retrouvant les infrastructures, les effectifs réaugmentent.

Sur la Haute-Garonne, la présence des gens du voyage aurait impacté les licences dans les jeunes catégories (aux dires des clubs de l'ASPTT et le Stade Toulousain), notamment sur l'école d'athlétisme.



NOS PARTENAIRES



- Au niveau des catégories :

On niveau des babys athlé et éveil d'athlétisme sont en chute.

❖ Compte-rendu Visio LAO / DTN du 12 septembre 2022 :

- ✓ Présentation :

Le DTN fait le tour des différentes ligues en visioconférence afin de mieux connaître les élus qui sont actifs, ainsi que les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Ce fut l'occasion pour nous, de présenter notre ligue (professionnalisation – conditions de compétitions – conditions de nos formations de techniciens) et de poser les questions qui nous intéressent, en matière de :

- **Nomination d'un CTS**
- **Sur nos projets d'installations indoor en Occitanie.**

- ✓ Quelles réponses à nos attentes ?

1- Que peut-on espérer au niveau de l'Occitanie en matière de nomination de CTS :

- Lorsque Luc VIUDES aura pris sa retraite et pour donner suite aux absences au niveau des activités de la LAO de Stéphane Cuvillier, est-il prévu la nomination de CTS ?
- Il n'y aura pas 2 postes, on peut en espérer 1.

Constat : Nous avons bien fait de recruter Jean MONNIER pour tout ce qui est formation notamment.

- Le DTN a entendu Stéphane CUVILLIER, lors de son entretien annuel comme la loi le prévoit :
- Stéphane a exprimé le fait qu'il ne veut plus travailler avec la ligue mais qu'il aimerait avoir des missions nationales.

Comme le DTN n'a pas de missions nationales correspondant au profil de Stéphane,

Il nous a précisé qu'une de réponses faites à Stéphane fut : de préparer son dossier pour la retraite, puisqu'il est en âge de demander ses droits.

- Au-delà de ce sujet, le DTN évoque aussi les Cadres Techniques Nationaux qui sont en poste dans la région Occitanie, notamment au niveau du PNPO : Sébastien LEVIC, Tidiane CORRERA et Bruno GAGER.

Constat : Ces cadres sont en poste en Occitanie mais n'œuvrent pas **pour** l'Occitanie.

- Le DTN a l'intention de supprimer des structures qui pour lui ne sont plus rentables au niveau de la performance et du haut niveau.

Le PNPO sera certainement revu dans son fonctionnement.

Bruno GAGER ne serait plus sur un poste de contrat olympique et Sébastien LEVIC voudrait appeler le Président André OLIVE pour avoir un entretien.

Ces cadres sont incertains par rapport à leurs postes : Indétermination du futur de ces personnes.

Un entretien informatif entre Tidiane CORRERA et André OLIVE (demandé par Tidiane) a porté sur les missions d'un cadre technique et sur les obligations qu'il en recourt (peut-être pour donner suite à l'entretien avec le DTN).

André OLIVE a précisé le travail qu'il faut envisager, au niveau d'un CTS nommé dans une ligue, avec notamment :

- Les stages régionaux = structuration obligatoire qui incombe au CTS
- Les compétitions régionales = présence indispensable d'un CTS
- La formation de cadres d'entraînement, qui fait partie du travail d'un CTS

En plus de ces actions ponctuelles, le cadre technique doit être présent et identifié sur l'ensemble du territoire.

Le même discours sera tenu pour les deux autres personnes Sébastien LEVIC et Bruno GAGER, si ces personnes mentionnent leur désir d'entretien.

2- Du point de vue Installations :

Nous avons exprimé notre regret de ne pas avoir une grande piste indoor à 6 couloirs, même si les installations de l'Usine, à TARBES, pourront nous permettre plus de possibilités.

Constat : Il convient de bien remarquer que ces installations serviront principalement à la partie Sud-Ouest de l'Occitanie, mais que le sud de la nouvelle Aquitaine pourra aussi bénéficier de cette infrastructure.

Il apparaît nettement, que la partie le Sud-Est de l'Occitanie ne s'y rendra que bien peu, préférant d'autres installations sur d'autres ligues plus proches et plus faciles d'accès.

Le directeur de la DRAJES, dont nous relaterons les échanges par la suite, a bien noté que l'espoir pour notre ligue viendrait avec le projet de la salle sur Albi (qui a reçu le soutien de la FFA).

Remarque : Pour rebondir sur ces difficultés d'accès d'une partie du territoire de la Ligue, Marc DELAY nous fait remarquer que le 65 se tourne de plus en plus vers la partie Sud de la Nouvelle Aquitaine. Les Tarbais se sont rendus sur Pau, pour la compétition Equip'Athle des BE/MI.

La LAO devra être vigilante et tenir compte de cet aspect, pour que le 65 ne soit pas enclavé et que l'on n'oublie pas ce territoire pour l'attribution des compétitions.

Il argumente sur le fait que le dynamisme de l'entente 31/32/82 ne permet pas de désenclaver le 65. Le 32 aurait pu être détaché pour aller concourir avec le 65. Il trouve que ces départements se sont regroupés et pèsent sur les dispositifs de répartition lors des compétitions. Il évoque le dernier Equip'athlé, où Montauban n'a pas voulu aller sur Rodez, donc on leur a donné la possibilité d'aller sur Foix, puis ils ont concouru sur la région Toulousaine, « sans que cela ne gêne personne ».

Hors Compte-rendu : *Montauban et Moissac, ont demandé au Président de la CRJ (le 05/10/2022), si pour leur éviter des kilomètres et faire se lever des jeunes athlètes de très bonne heure, ils ne pouvaient pas rejoindre le secteur centre, où la crainte d'avoir trop d'équipes ne s'est pas avérée exacte. Cette autorisation a donc été donnée le 06/10/2022 par Didier DONNETTE, Président de la CRJ, aux clubs demandeurs ainsi qu'au club organisateur de la possibilité d'inscriptions des 4 équipes sur le secteur centre.*

Marc DELAY pense que l'isolement du 65 entraînerait un détournement de cette partie de l'Occitanie, vers le Sud de la Nouvelle Aquitaine :

« Il ne faudrait pas que la Ligue soit menacée par ces entités qui se regroupent et le 65 qui fait des compétitions et se déplacent au sud de la Nouvelle Aquitaine ».

André OLIVE apporte le contre-débat, même s'il reconnaît qu'il faut rester vigilant :
A aucun moment, la ligue n'a voulu pousser le 65 sur un autre territoire et la LAO mène une politique égale aux autres territoires par :

- L'achat de matériel pour la nouvelle salle
- La demande d'organisation de stages sur Tarbes et ses alentours (mais hélas cela n'a pas pu aboutir)
- L'inclusion de dates du Calendrier régional vers la salle : des compétitions se font à Tarbes.

Donc le territoire 65 et Tarbes ne sont pas abandonnés par la ligue.

❖ **RENCONTRE AVEC LA DRAJES**

Depuis plusieurs mois, la ligue a cherché à rencontrer la DRAJES en passant par le secrétariat du Directeur Régional, en vain.

Un contact direct a été fait avec le Directeur Régional lui-même, et il a donc été possible de relier cette rencontre avec celle du DTN.

Les points de l'entretien ont porté sur

- La question en matière de subventions et notamment sur nos emplois
- Les formations
- La nomination de cadres d'entraînement sur notre territoire
But : relier cette rencontre avec celle du DTN – essayer d'en savoir plus sur les possibles en Occitanie.

➤ **Au sujet des Cadres techniques :**

Le Directeur de la DRAJES s'est contenté de rappeler les règles administratives, et est resté neutre sur l'avenir de dotation d'un CTS pour l'Occitanie.

➤ **Présentation des emplois de la LIGUE : Point sur l'Etat actuel**

Un organigramme avec les fonctions de chaque employé a été présenté, ce qui a permis au Directeur de la DRAJES d'avoir un aperçu de notre structure.

L'entretien a permis de certifier :

- Que 2 emplois seraient soutenus par l'ANS via le PST :
 - ✚ L'emploi d'Éric ALBERT aidé depuis 2021, pour lequel il reste 1 an d'aide à hauteur de 12 000 euros
 - ✚ L'emploi de Jean-MONNIER, dont l'aide a été acceptée sur 12 000 euros en 2022, en 2023 et pour 2024.

- Cependant, l'aide pour l'emploi d'Elodie SALAS a été dans un premier temps refusé, mais un avenant a été ensuite envoyé au niveau de la ligue avec une aide ponctuelle sur un reliquat qu'il leur restait, à hauteur de 5 888 €.
Cette somme est mentionnée sur cet avenant pour une période de 3 ans (ce qui ne correspond pas au propos du Directeur de la DRAJES). Affaire à suivre !

Mais pour Elodie, l'emploi sera, de toutes façons, aidé durant 10 ans par la FFA.

En travaillant sur le dossier d'Elodie, il a été question de voir comment inclure l'action de l'Evaluation de la forme dans le PSF.

Dès l'année prochaine, une nouvelle ligne budgétaire sera mise en place au niveau de la demande de PSF, en lien avec des actions sur le sport-Santé. Nous pourrons alors déclarer nos actions en lien avec ce domaine.

➤ **La formation :**

Le Directeur de la DRAJES a évoqué un projet à moyen terme que nous pourrions étudier dans sa faisabilité : Mettre en place des centres de formation pour apprentis avec une formation d'entraîneurs professionnels.

La ligue pourrait devenir une antenne de « centre de formation » pour de tels apprentis ».

Mais il faut étudier le sujet, et voir comment organiser ce genre de formation. La prudence s'impose.

Bénédicte ROZE précise que la Fédération a été sollicitée pour devenir « centre de formation d'apprentissages », et dans ce cas la ligue pourrait être une des antennes pour des apprentis.

Éric ALBERT précise des modalités dont il faudra tenir compte lors de l'étude de ce projet :

- Tous ces jeunes qui seraient acceptés en apprentis pour suivre une formation en vue de devenir entraîneur pro, seraient en formation pratique sur ½ journée au niveau de l'athlétisme. Cette formation leur permettrait d'être payés, mais ce mi-temps ne serait pas suffisant pour ces jeunes pour vivre (quota d'environ 12 heures sur l'athlétisme – les après-midis + le mercredi).
- Il faudrait donc trouver un partenariat avec un autre partenaire (entreprise) qui pourrait proposer des formations complémentaires pour ces jeunes, pour qu'ils puissent avoir un emploi complémentaire.

➤ **Les équipements sportifs :**

Le Directeur Régional a associé ce projet avec la CRDS (**Conférence Régionale du Sport** = entité qui regroupe des élus membres économiques et des élus membres sportifs) pour ces équipements sportifs.

Son souhait serait donc de créer un partenariat de la région avec nos demandes. Il a donc demandé de hiérarchiser nos besoins en équipements sportifs, afin qu'il y ait une planification et une réalisation concrète qui suivent les priorités des instances sportives.

Furent donc nommées dans l'ordre :

- La salle d'Albi
- Le stade d'athlétisme de Carcassonne
- La salle athlétisme pour une pratique dans une structure couverte sur le Toulousain.

DES ENTRETIENS PLUS REGULIERS AVEC LA DRAJES ont été actés, afin que nous puissions exposer l'avancée de nos travaux et nos demandes d'aide.

❖ **Compte rendu Comité Directeur FFA et conséquences LAO**

- Décisions prises :

Modifications qui concernent les interclubs

- La compétition du 1^{er} tour obligatoire pour tous les clubs
- Le nombre d'étrangers et/ou mutés est réduit à 8 (au lieu de 12) avec la prise de licence obligatoire avant le 31 décembre
- Le 7^e juge doit avoir moins de 35 ans (à partir de la catégories CA) au lieu de 30 ans et moins
- Pour les concours de distance, seuls 4 essais seront effectués.

Rien n'a été évoqué concernant les nombres essais pour les concours verticaux : hauteur et perche.

- Instances Internationales :

A l'heure actuelle, la FFA n'est plus représentée au niveau des ces instances.

La FFA présente la candidature de Jean GRACIA pour les postes de

- Vice-président et membre du Conseil de l'Euro Athlétic
- Membre du conseil de World Athlétic

- Le Comité de sélections pour compétitions internationales

Est constitué :

Du DTN, du Vice-Président du Haut Niveau, du Directeur de la Haute performance, d'une personne du service juridique ainsi que du médecin des Equipes de France.

- Formation : « Les gestes qui sauvent »

Il est donc créé un module au niveau de l'OFA, concernant ces « gestes qui sauvent ».

Il est demandé aux ligues de le mettre en place : Ce module est intégré dans le parcours des juges mais n'est pas bloquant pour leur qualification de juges.

- Pour la professionnalisation des structures de la FFA a été confiée à

Anne TOURNIER-LASSERVE, aidée de la vice-présidente de la vie des clubs.

- **Présentation du budget de la FFA par le Trésorier général :**

Au-delà de l'avalanche de chiffres donnés par le trésorier, on peut retenir qu'il n'y aurait pas de difficultés particulières, et que le budget est en adéquation avec budget prévisionnel.

Concernant l'aide de la professionnalisation des différentes ligues :

Toutes les ligues n'ont pas donné leur réponse ; la moitié des ligues embauche au cours du mois de novembre. Il faudra donc être vigilant sur ce suivi budgétaire

- **Point sur les affiliations des clubs et les prises de licences**

Le Secrétaire Général et Jean GRACIA ont présenté le « pourquoi » de l'obligation de validations des licences **par les licenciés eux-mêmes.**

Jean GRACIA a montré un slide d'un arrêté de cour de justice où une fédération a été condamnée car les athlètes n'avaient pas validé leurs conditions d'assurance.

Du point de vue de la loi, c'est le licencié lui-même qui doit accepter ces conditions et non les clubs.

- Marc DELAY soulève le problème, et note que dans nos têtes, le fait que dans la mesure où l'on a payé on a le droit de...

Il y a décalage entre la non-licence (le fait de ne pas avoir validé de l'assurance) et le fait d'avoir payé sa licence qui ferait que l'on est donc licencié.

Les choses ne sont pas suffisamment claires sur l'état proposé au niveau des listings (le changement de couleur n'est pas un gage de non-licence, puisque le nom figure).

Il va se poser encore un souci, quand les licenciés vont rentrer directement leur certificat dans leur espace licencié (notamment les poussins) en 2023 !

- Bénédicte ROZE précise que c'est pour responsabiliser les athlètes.

Le questionnaire santé doit être rempli par le jeune accompagné par ses parents selon la loi du ministère. Ce n'est pas dû à la fédération.

❖ **Salon du TRAIL à MILLAU (20 au 23 Octobre)**

La LAO a été présente sur ce salon (comme l'année dernière)

- Jeudi : De 12h00 à 19h00 - Patricia ALT – André OLIVE
- Vendredi de 12h00 à 19h00 – Patricia ALT – André OLIVE – Olivier GUI (de la DTN / FFA)
- Samedi de 9h00 à 19h00 – Stand prêté à la FFA – Olivier GUI et Ecole de Trail

La présence de Guillem PRAX (directeur de l'épreuve du Trail « des vieilles pierres ») a permis de communiquer à propos de l'organisation des France de Trail (Court et Long). Ce championnat aura lieu le 18/03/2023 à Montpellier le vieux, avec comme support le « Trail des vieilles pierres ». Malheureusement, il se retrouve en concurrence avec l'organisation du Trail de FONTFROIDE.

C'est la FFA, qui à la demande de la DTN, a choisi la date et le parcours, en vue d'être le plus performant lors des « Monde » de TRAIL à INSBROUCK.

André OLIVE et Patricia ALT ont rencontré Jacques BRUEFEL (organisateur des 100 Km de MILLAU), ce qui a permis de mettre en avant la non-opposition à la FFA.

❖ Compte-rendu de l'opération « Job dating » de son vrai nom « Du stade vers l'emploi »

NIMES – BALMA- TARBES- MONTAUBAN – CASTRES - MONTPELLIER

Difficultés journalistiques sur CASTRES : l'article a provoqué des réactions sur les réseaux, suite à des maladresses et incompréhensions de l'opération par le journaliste.

Les 6 dates ont été honorées par la LAO.

Prospectives : bilan 22 novembre 2022 sera fait avec Pôle Emploi pour

- Mettre à plat notre organisation
- La suite à donner ou non à ces opérations et selon si les dates resteront financées ou non par la FFA
- Proposer à la direction régionale de Pôle Emploi, de faire une manifestation par département
- La nécessité de faire appel à des secouristes lors de ces journées

Ces opérations ont été entièrement financées par la fédération (Bureau National), pour chaque journée. Si pas de reconduite de la FFA, il sera demandé à Pôle Emploi de prendre à sa charge ces frais.

Grâce à ces financements, il a été possible de prendre en charge les repas du midi, ainsi que les frais de déplacement des équipes encadrantes vers ces stades.

Chaque intervenant sur des clubs locaux ou CDA, mobilisés sur ces opérations, a reçu 100 € leur aide à l'encadrement.

Le Bilan financier de cette opération est bénéficiaire pour la ligue.

C'est donc un événement intéressant à tout point de vue pour la ligue.

Le bureau soutient la démarche et les propositions pour la réunion du 22 novembre.

❖ **Rédaction de la circulaire financière :**

Visualisation de la circulaire.

- Le manque d'officiel dans les compétitions de ligue : 30 € par officiel et par jour de compétition
- Absence de restitution de puce : 10 € par puce afin de responsabiliser les gens
- Engagements tardifs : 5 € par athlète
- Engagements sur place 15 €
- Forfait après l'engagement 3 € ; il faudra rajouter « **par engagement sur 1 épreuve. Le Triathlon est considéré comme une épreuve (idem pour EC)** ».
- Demande de Qualification Exceptionnelle pour le cross, au-delà de la 30^e place – par carte bleue sur internet
- Couverture médicale des compétitions : la commission a demandé l'augmentation de l'indemnité de prestation
 - Passer à 130 € pour le médecin
 - Passer de 120 € pour le kiné – diplômés d'Etat

Marc DELAY demande que soit précisé ce que l'on entend par compétitions régionales couvertes par le service médical ?

Il faut que CSO et CRJ réfléchissent aux compétitions qui doivent être couvertes par la commission.

- Formateurs et cadre fédéraux
 - 40 € par journée et 10 € de l'heure en visioconférence (les modules n'ont pas la même durée). Ce sont des indemnités.
 - Pourquoi pas de défraiement pour les assistants ?
Réponse : car cela revient aux Comités départementaux de former, et donc libre à eux de les indemniser.
- Kid stadium : Celui que la LAO possède n'est plus en très bon état. Il devient nécessaire de voir ce que l'on peut faire.
- Stages régionaux : 25 € par nuitée de frais pour les clubs.
Couverture médicale lors des stages : sur la semaine – Ce sont souvent des élèves kinés.
Rester à 100 € pour ces élèves kinés
Tarif défraiement des cadres régionaux : 12 € de l'heure.
- Athlètes hors ligue inscrits sur CRE : 500 € par an. CNET (2 500 €)

Nous enverrons cette circulaire aux membres du Comité Directeur – pour adoption au Comité Directeur en Présentiel au siège à BALMA ou au CREPS de TOULOUSE le 03 décembre 2022.

❖ Budget prévisionnel :

Il a été fait, pour pouvoir faire la DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION (conseil régional en date du 15 octobre). Il repose sur :

- LES STAGES ATHLETES
- LA FORMATION
- L'ACHAT DE MATERIEL
- LE FONCTIONNEMENT des CENTRES d'ENTRAINEMENT
- LA MASSE SALARIALE qui est financée par 50% des rentrées des licences

❖ Activité des Commissions :

➤ CSO

Pierre OLIVE

- Implantations pour l'Hiver

27/11/2022	LAO Lancers Longs MI et MA	BEZIERS
11/12/2022	LAO en salle MA	BOMPAS
15/01/2023	Equip'athlé Hivernal	
28 et 29/01/2023	LAO Marche et Epreuves Combinées en salle	TARBES
28 et 29/01/2023	LAO ES et Elites en salle	BOMPAS
04/02/2023	LAO Lancers Longs Ca à SE et meeting poids	SESQUIERES (SATUC)
11 et 12/02/2023	LAO CA et JU en salle	TARBES
05/03/2023	LAO MI en salle	TARBES
19/03/2023	LAO Epreuves Combinées BE/MI en salle	BOMPAS

- Choix de chronométrie du ¼ de finale de LIMOUX pour le cross :
Même prestataire que l'année dernière à ALES : « Endurance Chrono » 30740 - LE CAIDAR.

- Dates de l'été :

Propositions de la CSO :

07/05 et 21/05/2023	INTERCLUBS
14/05 et 28/05/2023 (finale B)	EQUIP'ATHLE
03/06 et 04/06/2023	SECTEURS DES CA JU ES SE (2 sites)
10/06 et 11/06/2023	LAO Epreuves Combinées
17/06/2023	LAO ES + Meeting CA et JU
25/06/2023	Pointes d'Or
01/07 et 02/07/2023	LAO CA JU et Elites

NB : Pour les CA et JU, la sélection pour les France serait faite sur les minimas avec compléments au bilan.

➤ **APPEL POUR LES IMPLANTATIONS A LANCER IMMEDIATEMENT AVEC DATE LIMITE LE 31/11 POUR DECISION PAR LE CDLAO DU 03/12**

Compte-rendu de la CSO plénière :

- MONTPELLIER ne pourra pas organiser les France CA/JU
- Interclubs nationaux : implantation des finales (2^e tour)
Le SATUC et l'ECLA ALBI se déplaceront à Versailles.

Circuit des Meetings Régional :

- Marche et Epreuves combinées : les sortir du challenge régional
- Diminuer le nombre de meetings permettant d'être classé.
- L'obligation de sortir du département doit être supprimée

Prévisionnel des Dates des meetings nationaux

Meeting de Pézenas - le samedi 10 juin 2023

Meeting de Montpellier - le dimanche 11 juin 2023

Meeting des Epreuves Combinées à Montpellier les 27/28 mai 2023

Meeting du SATUC : Meeting à thèmes et demi-fond - jeudi 18 mai 2023

❖ - Formation (Entraîneurs, Officiels, Dirigeants, Spécialistes) - CRJ - CRR - CSR.

Les responsables de ces commissions n'étant pas présents, ce point à l'ordre du jour ne sera pas traité.

* Questions diverses :

❖ RECRUTEMENT SECRETARIAT EN REMPLACEMENT d'ELODIE SALAS

Nous avons été obligés de recruter une nouvelle personne, car au niveau secrétariat, l'employée, en période d'essai, a rompu son contrat, ayant trouvé un emploi mieux rémunéré.

Nous avons dû refaire des entretiens, et la personne qui devrait prendre l'emploi a un bac général, un diplôme STAPS, et habite Toulouse.

Début de contrat au 14 novembre 2022.

Rédigé par Chantal DUPRAT

Secrétaire Générale LAO

